



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 décembre 2020

n° 089-20

Objet : RS Passation d'un avenant au marché F19051 relatif aux travaux d'entretien et de renouvellement des voiries d'intérêt communautaire

- date de convocation le 27 novembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi trois décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés : 19

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Martin Noblecourt - Marie Perrier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Josette Rémy - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 décembre 2020

délibération n° 089-20

objet **RS Passation d'un avenant au marché F19051 relatif aux travaux d'entretien et de renouvellement des voiries d'intérêt communautaire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que par décision n° 193-19 du 18 décembre 2019, le Bureau a approuvé l'attribution du marché à bons de commande pour les travaux d'entretien et de renouvellement des voiries d'intérêt communautaire. Le marché F19051 a été attribué à l'entreprise SER TPR.

Au cours de l'exécution du marché, des travaux de terrassement en milieu contraint se sont révélés nécessaires, en particulier des terrassements aux abords des racines des arbres, et cela pourrait aussi être le cas pour des terrassements avec présence de nombreux réseaux. Pour l'exécution de ces travaux, afin de ne pas endommager les racines ou les réseaux, il est prévu d'intervenir avec une aspiratrice.

Un ordre de service de prix nouveaux provisoires pour terrassement à l'aspiratrice a ainsi été notifié à l'entreprise SER TPR.

Il inclut les prestations ci-dessous :

- transfert du matériel de type aspiratrice/excavatrice pour ouverture de fouille en tranchée (prix unitaire : 350 € HT),
- forfait pour intervention sur une demi-journée avec mise à disposition et utilisation sur chantier d'une aspiratrice/excavatrice avec chauffeur pour ouverture de fouille sans engins de terrassement (prix unitaire : 630 € HT),
- forfait pour intervention sur une journée avec mise à disposition et utilisation sur chantier d'une aspiratrice/excavatrice avec chauffeur pour ouverture de fouille sans engins de terrassement (prix unitaire : 1 450 € HT).

Il est proposé de formaliser définitivement ces prix nouveaux du marché d'entretien et renouvellement des voiries d'intérêt communautaire, par le biais du présent avenant.

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché de travaux F19051,

Vu la décision n° 193-19 du Bureau du 18 décembre 2019, approuvant l'attribution du marché de travaux pour les travaux d'entretien et de renouvellement des voiries d'intérêt communautaire,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux d'entretien et de renouvellement des voiries d'intérêt communautaire,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 089-20

Objet de l'acte :	RS Passation d'un avenant au marché F19051 relatif aux travaux d'entretien et de renouvellement des voiries d'intérêt communautaire
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	03 décembre 2020
Annexe(s) :	Avenant n° 1 - Marché F19051

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201203-lmc1H24445H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24445H1

Date de transmission en Préfecture :	09 décembre 2020
Date de réception en Préfecture :	09 décembre 2020
Période d'affichage :	du au